

LES PROJETS

Rénovation du port de Conjux

En avril dernier, la commune de Conjux décidait de transférer son port à Grand Lac à partir du 1er janvier 2019.

Les études de réaménagement du projet du port de Conjux sont actuellement en cours. L'extension du port permettra l'installation d'un ponton supplémentaire ce qui facilitera le recalibrage des emplacements existants. L'élargissement de la cale de mise à l'eau, la requalification du parking à remorques devraient sensiblement améliorer l'accueil des plaisanciers.

Une nouvelle capitainerie avec sanitaires viendra compléter les équipements.

Une enquête sera bientôt lancée auprès des plaisanciers de Conjux pour recueillir leurs remarques et répondre au mieux à leurs demandes.



Nouveau ponton au Grand Port Bassin Alain Colas

Un nouveau ponton fixe viendra prochainement remplacer les échelles vétustes du bassin Alain Colas (Grand Port).

Cet équipement va nécessiter le déplacement des bateaux amarrés à proximité. Chaque plaisancier sera informé personnellement de l'emplacement provisoire qui sera mis à sa disposition pendant les travaux.

Les travaux se dérouleront durant le dernier trimestre 2018.

Nouveau ponton au port des Grèbes

Un nouveau ponton d'accueil a été installé au port des Grèbes. Il vient en remplacement d'un ponton qui n'avait pas résisté à la dernière tempête. Nombre de plaisanciers pourront ainsi à nouveau faire une halte au Bourget-du-Lac.



Projet de signalétique des ports

Cet automne, vous découvrirez, sur les différents ports, de nouveaux panneaux d'information portuaire.

Deux types de panneau seront installés :

- le premier à destination du grand public présentant une vue générale du port ;
- le second, plus orienté vers nos plaisanciers, permettra à nos nouveaux clients de repérer plus facilement leur emplacement.

La signalétique sur les capitaineries sera également renforcée.



POLLUTION HYDROCARBURES RÉAGISSONS

Deux événements de pollution aux hydrocarbures ont été signalés pendant la saison estivale, l'un au Petit Port, l'autre au Bourget-du-Lac. Ils se sont produits lors du remplissage du réservoir des bateaux. Le règlement des ports précise en son article 10 que «les opérations d'avitaillement seront effectuées en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter tout risque de pollution, d'incendie ou d'explosion».

Quelles sont les précautions à prendre ?

- Limiter les volumes d'hydrocarbures embarqués à la capacité du réservoir ;
- Utiliser des matériels adaptés pour le remplissage du réservoir (pompe à main, entonnoir simple ou antirouillis) et transvasement par temps calme ;
- Détenir sur le bateau des absorbants à utiliser pour les pollutions ponctuelles de faible ampleur.

Particularité du port de Mémard à Aix-les-Bains

Ce port est situé dans le périmètre rapproché de la zone de captage d'eau potable et du puits de Mémard. Une pollution aux hydrocarbures serait particulièrement impactante pour le milieu.

Grand Lac va organiser courant septembre une réunion sur site avec les plaisanciers du port afin de les sensibiliser à cet environnement particulièrement sensible. Une invitation individuelle leur sera envoyée.

En cas de pollution accidentelle, vous pouvez appeler le Service des Ports au 04 79 35 00 51, la capitainerie d'Aix-les-Bains au 04 79 61 28 29, les pompiers au 112 en dehors des heures de bureau.

N'oubliez pas : une pompe mobile de récupération des effluents (eaux grises et eaux noires) est à votre disposition gratuitement à la capitainerie d'Aix-les-Bains. N'hésitez pas à la réserver.